

NOTRE OFFRE

Notre société vous propose de prendre rendez-vous avec notre service commercial, afin de vous aider à établir une offre adaptée à vos besoins.

Étape 1 : Établir avec vous la liste de tous les sites à maintenir

Étape 2 : Effectuer un diagnostic de chaque site

Étape 3 : Vous fournir un rapport d'étude et une offre adaptée à vos besoins

Pour tous contrat signé avec notre structure, nous aurons le plaisir de vous offrir 30 % de remise sur votre première année de maintenance.

CLF société qualifié QUALISPORT 800 « Aire Ludique et Sportive Maintenance Aires de Jeux » reste à votre service pour tous renseignements.



Contact : M. Ange-Marie PONS . Tél : 06 31 52 87 69

ENTRETIEN ET MAINTENANCE



289 Strada Vecchia - BP103 - 20290 borgo / Tel : 04 95 36 15 07 / Site : www.clf-corse.com

ENTRETIEN ET MAINTENANCE CLF

Rappels : Décret n°96-1136 du 18 décembre 1996 fixant les prescriptions de sécurité relatives aux aires collectives de jeux (extrait)

a) Les exploitants ou gestionnaires doivent élaborer un plan d'entretien de l'aire de jeux et un plan de maintenance des équipements qui y sont implantés et respecter ces plans. Ces derniers doivent mentionner le nom ou la raison sociale du ou des organismes chargés de les exécuter ainsi que la nature et la périodicité des contrôles à effectuer.

b) Les exploitants ou gestionnaires doivent organiser l'inspection régulière de l'aire de jeux et de ses équipements, pour en vérifier l'état et pour déterminer les actions de réparation et d'entretien qui doivent être entreprises. La nature et la fréquence des inspections doivent être en fonction, des instructions du fabricant du degré de fréquentation de l'aire de jeux et des conditions climatiques ;

c) L'accès aux équipements qui ne répondent plus aux exigences de sécurité réglementaires doit être interdit ;

d) Les plans, ainsi qu'un registre comportant, pour chaque site, la date et le résultat des contrôles effectués, seront tenus à la disposition des agents de contrôle, habilités à cet effet par l'article L.222-1 du code de la consommation. Norme NF EN 1176-7 : Equipements et sols d'aires de jeux, guide d'installation, contrôle, maintenance et utilisation.

Code de la consommation : article L.221-1

« Les produits et les services doivent, dans des conditions normales d'utilisation ou dans d'autres conditions raisonnablement prévisibles par le professionnel, présenter la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas porter atteinte à la santé des personnes ».

LES DIFFÉRENTS CONTRÔLES

Selon la norme Européenne NF EN 1176-7 (2008), 3 types de contrôles doivent être effectués sur les équipements de jeux : contrôle visuel de routine, contrôle fonctionnel, contrôle annuel principal.

Tous les 3 mois :

Contrôle fonctionnel + maintenance de routine

Vérification préventive (aspects des matériaux et du sol amortissant, visserie, fonctionnement et signes d'usure)

Changement de la petite visserie (si besoin)

Remise d'un rapport complet avec photos

Devis complémentaire des réparations à effectuer (si besoin)

Tous les ans :

Contrôle annuel + maintenance de routine

Vérification du niveau de sureté de l'aire de jeux et des modifications apportées (changement de pièce).

Vérification des points de coincements, des fixations au sol et des distances de sécurités.

Changement de la petite visserie (si besoin)

Remise d'un rapport complet avec photos

Devis complémentaire des réparations à effectuer (si besoin)



NOS RAPPORTS D'INTERVENTION

Toutes nos prestations de contrôle et de maintenance (fonctionnels et annuels) comprennent :

- L'intervention d'un agent de maintenance qualifié
- La remise d'un rapport d'intervention complet

Le rapport d'intervention permet de :

- Répertorier l'ensemble des données (nom de l'agent, nom du site et des jeux contrôlés, constatations)
- Avoir un suivi complet des contrôles effectués sur chaque aire de jeux
- Vous apporter une réponse complète, compréhensible et durable (à ajouter à votre registre de maintenance)
- Entièrement rédigé par nos techniciens, ces rapports se présentent de la manière suivante.

Définition de la mission pour l'entretien :

- Contrôle de l'intégrité des marquages sur les jeux et sur les aires de jeux
- Contrôle des fixations et des rambardes de sécurité
- Contrôle des états de surface : échardes, dégradations dangereuses
- Remplacements des pièces détachées défectueuses ne dépassant pas 27.65€ HT par jeu - (au-delà de cette limite un devis sur site vous sera proposé).
- Le démontage ou la fermeture d'un jeu ou d'un site représentant un danger immédiat pour les usagers, dans l'attente de modifications ultérieures.
- Nettoyage des surfaces des jeux.
- Traitement à l'antirouille des parties métalliques altérées et retouche de peinture
- Enlèvement des objets dangereux dans l'enceinte de l'aire de jeux (branchage, pierre...)
- Vérification de l'état du niveau zéro (ajout de sable ou terre si nécessaire)
- Contrôle des sols amortissant 1 fois par an (effectué par un bureau indépendant)
- Le déplacement d'une équipe de nos services selon un calendrier déterminé à l'avance
- Les frais d'hébergement - Les frais de déplacement.

